

FICHE DESCRIPTIVE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MAM ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

SAISON 2018 / 2019

PRESENTATION

Le Certificat de Qualification Moniteur Art Martiaux est un diplôme professionnel permettant d'enseigner contre rémunération.

Il est le seul CQP spécifique des arts énergétiques et martiaux chinois autorisant leur enseignement en tant que professionnel rémunéré.

Il se décline en trois mentions :

CQP MAM Qi Gong, Dao Yin,

CQP MAM Taichi Chuan, Bagua Zhang, Yiquan, Hsing I,

CQP MAM Kung Fu, Shuai Jiao, Jeet Kune Do, Whing Chun

Conçu comme un premier diplôme professionnel, il constitue un tremplin vers les autres diplômes d'état.

Il est accessible par les voies de la formation, de la VAE et de l'examen sec.

Dossiers VAE et examen sec disponibles sur le site.

PREALABLES

Les prérequis sont préalables aux trois voies d'accès.

1 - Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans

2 - Il doit présenter :

- Une copie d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS)

- Une copie de l'ATT2 exigée dans la mention choisie

Passage préalable technique ATT2 : les 17 et 18 novembre 2018, les 12 et 13 janvier 2019, les 08 et 09 juin 2019 à Paris

LA FORMATION

Rappel du cadre général :

La formation CQP MAM aemc comporte 220H réparties en :

- **5h positionnement**, temps d'évaluation du profil de formation et du quota d'heures correspondant pour chaque stagiaire.

La formation est adaptée au parcours de chaque stagiaire ; les allègements permettent de réduire le volume horaire selon les formations suivies antérieurement. L'allègement ne dispense pas du passage des épreuves de certifications.

- **170h en centre**, formation théorique et pratique.

- **40h en stage pédagogique** auprès d'un tuteur et dans un club agréés par la Fédération délégataire et validés par la Confédération Française d'Arts Martiaux.

- **5h de certifications**

La formation s'organise autour des trois unités de compétence :

UC 1 : EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ENSEIGNEMENT

UC 2 : EC DE METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ENSEIGNEMENT DANS SA MENTION

UC 3 : EC DE PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Session 1 : Positionnement

Session 2 : Modules communs aux 3 mentions

Session 3 : Modules de bases, communs et spécifiques de chaque mention

Session 4 : Modules d'approfondissement appliqués aux mentions

CERTIFICATIONS

Les certifications de chaque UC sont indépendantes

Certifications UC3 : 13 avril 2019 - Poitiers

Certifications UC1 et UC2 : 08 et 09 juin 2019 - Paris

Session de rattrapage **date à préciser**

Une session CQP ouverte pour tous les licenciés (présentant les prérequis), formation complète de 220H adaptée à chacun par la procédure des allègements justifiés.

Calendrier formation en centre CQP

Positionnement : le 18 novembre 2018 à Paris

Le positionnement se poursuivra sur dossier et par FAOD (entretien à distance)

CQP : du 16 au 25 février 2019, du 16 au 20 mars 2019 et du 13 au 21 avril 2019

Certifications : le 13 avril 2019 à Poitiers et les 08 et 09 juin 2019 à Paris

Convocation à 9h le premier jour de chaque session, fin de session le dernier jour à 17h : prévoir les trains en fonction des horaires.

Allègements : Les titulaires du CMB peuvent demander allègement de certains modules lors du positionnement ; les stagiaires attestant d'une expérience pédagogique de 3 ans minimum (80h) peuvent demander allègement du stage pratique.

Lieux et dates susceptibles de subir des modifications indépendantes de notre volonté.

Groupes limités à 18 stagiaires. Si la session est complète, votre dossier vous sera retourné.

Prix de la formation :

Frais d'inscription : 150€(ou 70 €si 3 timbres licence*)

* Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 80 €sur leurs frais d'inscription.

Positionnement (5h) : 50€(prise en charge publique : 60 €/ prise en charge privée : 70 €)

Examen (5h) : 50€prise en charge publique : 60 €/ prise en charge privée : 70 €)

Coût pédagogique :

- Tarif stagiaire individuel : 10€/heure

- Prise en charge publique : 12€/heure

- Prise en charge privée : 14€/heure

Le coût total de la formation sera déterminé après le positionnement selon le cursus de formation adapté au parcours antérieur du stagiaire.

Frais d'hébergement en sus (prévoir environ 50€/jour).

Exemple : Coût pédagogique pour la formation totale de 170h : 1700€ individuel / 2040€ (soit 12€/h) prise en charge organisme public / 2380€ (soit 14€/h) prise en charge entreprise. Les prises en charges doivent être demandées et obtenues avant le début des formations.

Le plan et les coordonnées du CREPS vous sont envoyés avec votre convocation à la première session. **Nous sommes l'interlocuteur unique du CREPS et nous gérons les hébergements des stagiaires.** Le recueil des besoins d'hébergement vous sera adressé en temps utile, après les formalités d'inscription.

Conditions d'annulation : L'annulation de l'inscription par le stagiaire après la date limite entraîne retenue des frais de dossier (150€ou 70€). Pour toute session commencée et interrompue par le stagiaire toutes les heures de formation sont dues (sauf cas de force majeure), l'hébergement reste entièrement dû. La formation se déroule sur plusieurs sessions.

Les dossiers complets sont retenus par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions en formation sont conditionnées par l'obtention de l'Attestation Technique de niveau 2, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler – au plus tard 15 jours avant le début de la formation – une session dont les effectifs seraient inférieurs à 10 personnes – les dossiers et chèques d'inscription seraient dans ce cas renvoyés et remboursés.



